

RAPPORT N° 94/5-20
au Conseil Municipal

OBJET

AUTORISATION D'EXPROPRIER
DIVERS TERRAINS NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT
DU SECTEUR DE BOIS ROUGE A LA BRETAGNE

La Municipalité a mis en oeuvre, depuis quelques années, une politique d'aménagement du quartier de La Bretagne, avec notamment la construction d'une salle polyvalente, ainsi que d'une piscine.

Sa volonté est de réaliser également des Logements Sociaux et de moyen standing et, dans cette perspective, a été créée la Zone d'Aménagement Concerté de Bois Rouge, concédée à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Développement et d'Equiperment de La Réunion (SEMADER). Y sont aussi prévus les projets d'une école et de divers équipements sportifs.

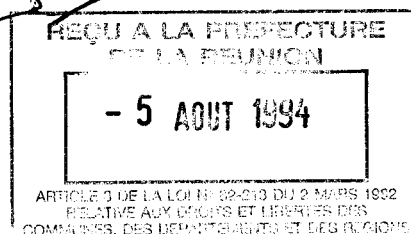
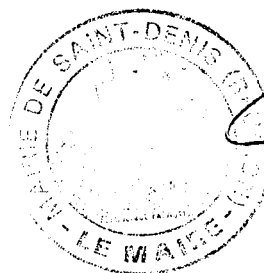
Toutefois, il convient de poursuivre cette opération vers le nord, afin d'assurer une liaison efficace avec les zones résidentielles, d'éviter l'existence d'un secteur vierge rompant la continuité de la ZAC, et de conforter par là même la vocation centrale de ce site, exprimée dans le Schéma Directeur.

Sont concernées les diverses parcelles des propriétaires mentionnés en annexe avec lesquels aucun accord amiable n'a pu être concrétisé.

Aussi, je vous demande de m'autoriser à recourir à la procédure d'expropriation pour ces immeubles, et à mandater la SEMADER pour mener à terme ce dossier, par Avenant à la Convention du 7 janvier 1993 lui confiant une mission foncière pour la réalisation de la ZAC de Bois Rouge.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/5-20
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 juillet 1994

OBJET

**AUTORISATION D'EXPROPRIER
DIVERS TERRAINS NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT
DU SECTEUR DE BOIS ROUGE A LA BRETAGNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/5-20 du Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de La Bretagne, présenté au nom des Commissions Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

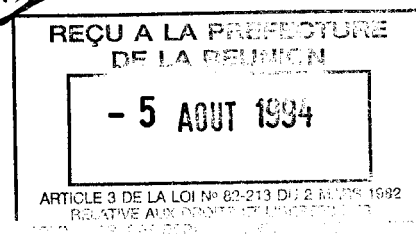
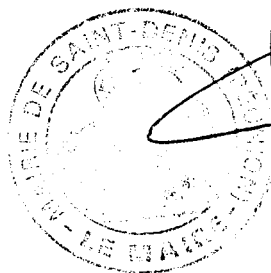
Approuve le principe d'une procédure d'expropriation à l'encontre des divers propriétaires mentionnés en annexe au Rapport dont les terrains sont concernés dans le cadre de l'aménagement du secteur de Bois Rouge à La Bretagne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager cette procédure et à confier la mise en oeuvre du projet à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Développement et d'Equipement de La Réunion par le biais d'un Avenant à la Convention du 7 janvier 1993 lui octroyant une mission foncière pour la réalisation de la ZAC de Bois Rouge.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 0 9 AOUT 1994

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



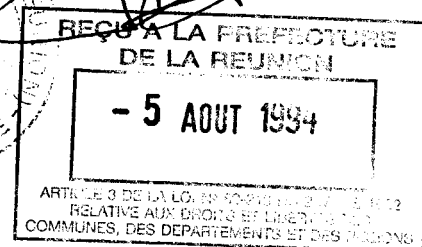
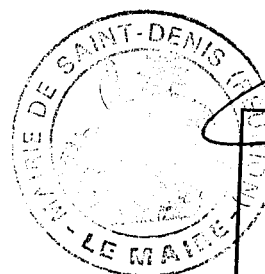
**ANNEXE DU RAPPORT N° 94/5-20
au Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 juillet 1994**

**AUTORISATION D'EXPROPRIER
DIVERS TERRAINS NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT
DU SECTEUR DE BOIS ROUGE A LA BRETAGNE**

Références cadastrales	Propriétaires	Superficies
BR 1246	Joseph Armand PAYET	2 552 m ²
BR 1248	Joseph Armand PAYET Constant Armand PAYET	3 312 m ²
BR 1249	Joseph Armand PAYET Daniel André PAYET	3 332 m ²
BR 1250	Joseph Armand PAYET Marie Isabelle PAYET	3 332 m ²
BR 1251	Joseph Armand PAYET Sully Pierre PAYET	3 332 m ²
BR 1252	Joseph Armand PAYET Philippe Jean PAYET	3 332 m ²
BR 1253 - 1254	Joseph Armand PAYET Henriette PAYET	2 541 m ²
BR 1256	Joseph Armand PAYET Marie Jessie PAYET	3 007 m ²

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 27 juillet 1994
et annexé au Rapport n° 94/5-20

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



155 800

156 000

CW

